Je vous informe qu'un Conseil Municipal aura lieu le

Mardi 2 avril 2024, à 19 heures 30, en Salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour est le suivant :

I) Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 6 février 2024

II) Délibérations

1. Présentation du rapport d'activité et du développement durable 2023 de la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine & Oise
2. Financement participatif dans le cadre de manifestations d'intérêt général
3. Adaptation du tableau des postes budgétaires : créations de postes
4. Création de postes pour la fonction d'animateur dans les accueils de loisirs et les CVS : période estivale 2024
5. Recours aux services civiques
6. Création d'un emploi adultes relais
7. Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur
8. Création de 10 postes saisonniers dans le cadre du dispositif « Jobs été 2024 »
9. Demande de garantie d'emprunt de la Société LOGEO SEINE pour l'acquisition de 47 logements locatifs intermédiaires (LLI) en VEFA sur la commune de Mantes-la-Ville, auprès du promoteur habitat et commerce, sis 147 / 149, route de Houdan
10. Approbation de principe de la concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires
11. Acquisition de la parcelle AT255, d'une superficie de 402m², sise rue Ampère, auprès de Madame Bernadette ROLANDO
12. Acquisition de la parcelle AV320, impasse de Vernon auprès des copropriétaires de l'impasse de Vernon et classement dans le domaine public communal
13. Acquisition auprès de la SCI Louis Pasteur des lots 65 et 66 de la copropriété du Centre Commercial des Merisiers, cadastrée AS805 et AS807 sise rue des Merisiers
14. Cession de la parcelle communale bâtie, cadastrée AR423, sis 3, rue Constant Gautier, d'une superficie de 99m² au profit de la SCI K.A
15. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservataires de logements locatifs sociaux relevant du contingent du réservataire commune de Mantes-la-Ville sur le territoire de la commune de Mantes-la-Ville

Hôtel de Ville - Place de la mairie - BP 30842 - 78711 Mantes-la-Ville
contact@manteslaville.fr
Tél. 01 30 98 55 49 - Fax 01 30 98 55 10

16. Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre Mantes Manifactory et la commune de Mantes-la-Ville

III) Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

Sam DAMERGY